

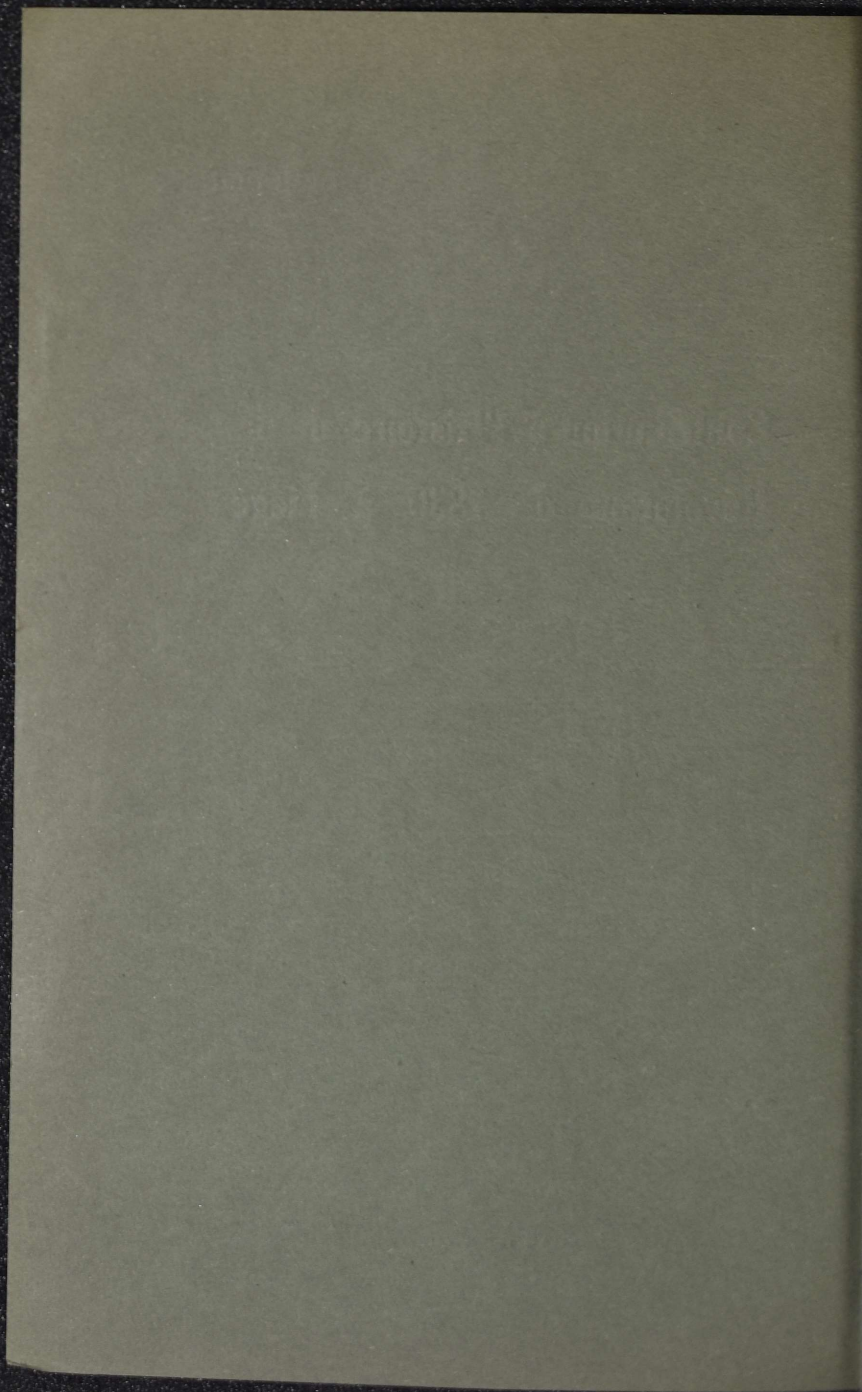
FONDS NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE		
5854	H 2/5	
27 OCT 1956		
Fiçhes	R. DEMOULIN	Compt ^e
—		

Contribution à l'Histoire de la Révolution de 1830 à Liège

Extrait du *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*,
(Tome LX, 1936)

IMPRIMERIE G. MICHIELS-BROEDERS, TONGRES

1936



CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1830 A LIÈGE

Les ouvrages de P.-H. VAN DER KEMP (1) et de P. HARSIN (2) ont jeté une vive lumière sur les événements révolutionnaires à Liège en 1830. La découverte de documents reposant dans des fonds d'archives inaccessibles jusqu'à ces derniers temps n'entraîne pas de transformation brutale dans les conceptions généralement reçues. Elle éclaire du moins des points de détail et permet de mieux saisir l'évolution de l'opinion publique.

Les documents que nous avons eu l'occasion de lire lors d'une visite aux Archives de l'État à La Haye proviennent de la Secrétairerie d'État de Guillaume I^{er}. Cet organisme central, intermédiaire entre le souverain et ses ministres, jouissait d'une information considérable. Les ministres de la Justice, de l'Intérieur et le commissaire général de la Guerre transmettent au secrétaire d'État les rapports des parquets et des autorités administratives et militaires. Si un certain nombre de ces pièces furent renvoyées au ministre, maints documents furent conservés dans les archives de la Secrétairerie (2). Ajoutons que plusieurs fonctionnaires s'adressaient directement au secrétaire d'État, de Mey van Streefkerk.

Ces rapports émanant d'autorités hollandaises sont seulement relatifs aux prodromes de la Révolution et à cette période indécise et trouble qui va du 26 août à la fin du mois de septembre.

(1) P. H. VAN DER KEMP, *De Belgische Omwenteling in Luik en Limburg tot aan het verlies van Venloo in November 1830*, La Haye, 1904 et P. HARSIN, *Liège et la Révolution de 1830*, Liège, 1930.

(2) A l'époque de la publication des *Gedenkstukken der algemeene Geschiedenis van Nederland* de COLENBRANDER, 10^e partie, 1917-1921, les archives de la Secrétairerie n'étaient pas toutes utilisables.

Nous croyons judicieuse la publication intégrale de deux de ces rapports. L'un est signé du gouverneur de la province, Sandberg van Essenburg (1) et est envoyé au Roi le 19 septembre 1830; l'autre est rédigé à Bruxelles le 18 septembre 1830 par l'inspecteur général de l'Instruction publique, Walter (2).

Émanant du représentant supérieur de l'autorité civile, le premier document, remarquablement construit, renseigne parfaitement sur la formation de la Commission de Sûreté publique. Les hésitations et les angoisses du haut fonctionnaire obligé de prendre des décisions capitales sont analysées par celui-là même qui les a vécues, avec une minutie et une intelligence très fine. On peut discuter de l'opportunité des mesures du gouverneur. Elles furent diversement commentées dans les sphères gouvernementales.

(1) *Sandberg van Essenburg* (S. J. baron), Zwolle (Overijssel) 22 janvier 1779-Essenburg près d'Harderwijk 16 mai 1854.

Député à la Seconde Chambre des États généraux de 1815 à 1828 il fut nommé gouverneur de la province de Liège le 3 août 1828 en remplacement du comte A. C. de Liedekerke. Habile et assez libéral, il sut se concilier des amitiés à Liège, mais il ne put réussir à briser l'opposition. Il échoua en 1829 et en 1830 dans ses efforts pour empêcher l'élection aux États généraux des candidats de l'Association constitutionnelle. Le 27 août 1830, il institua la Commission de Sûreté publique, et il continua à exercer ses fonctions avec une autorité sensiblement amoindrie jusqu'au 19 septembre. Il gagna alors Maestricht, puis La Haye, où il reçut, paraît-il, auprès du Roi un accueil assez froid. Il se fixa l'été à Essenburg, l'hiver à Zwolle. De 1834 à 1841, il fut membre des États provinciaux d'Overijssel. En 1839, il fut nommé conseiller d'État, mais sa répugnance à se rendre dans la capitale lui fit demander sa démission en 1841.

U. CAPITAIN nous rapporte qu'il était « homme d'esprit, d'un caractère aimable et enjoué, qui n'avait rien du flegme Hollandais. Comme orateur, il ne manquait ni d'éloquence, ni d'une certaine facilité d'improvisation qu'atténuait le peu d'usage qu'il avait de la langue française » (*Nécrologe liégeois*, 1854, p. 54; MOLHUYSEN et BLOK, *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, t. IX, c. 932).

(2) *Walter* (Jean-Joseph), Namur 2 janvier 1773-Bruxelles 12 avril 1845.

Après avoir étudié la philosophie à Louvain et avoir participé à la Révolution brabançonne, il entra dans l'Administration. Conseiller municipal à Namur, il finit par être président du Conseil général du département de Sambre-et-Meuse. Après 1815, il fut membre des États députés de la province de Namur. En 1817, Guillaume I^{er} le nomma secrétaire-inspecteur de l'Université de Liège et « conseiller » du Gouvernement pour tout ce qui concernait l'organisation du haut enseignement. Il fut le véritable organisateur de l'Université de Liège. En 1825, il devint inspecteur général de l'Instruction publique, tout en conservant sa place de secrétaire-inspecteur à Liège (A. LE ROY, *Liber Memorialis. L'Université de Liège depuis sa fondation*, Liège, 1869, c. 1 à 4).

De Mercy-Argenteau, grand chambellan du Roi, le 9 septembre 1830, loue Sandberg dans une lettre au chef du Cabinet du Roi Hoffmann : « On doit à son esprit conciliant, à ses mesures sages, si déjà on ne s'est battu dans Liège, si on n'a pas fait de tentatives contre la citadelle » (1).

Le ministre de l'Intérieur de la Coste, dans un rapport au Roi du 27 septembre 1830, après la lecture du mémoire de Sandberg, déclare qu'il a été animé des meilleures intentions et qu'il a rendu de réels services au pays, en sauvegardant le plus longtemps possible les derniers droits de l'autorité. Son action ne doit pas être jugée trop sévèrement. Son éloignement, le peu de forces dont il disposait méritent des excuses (2).

Il est assez piquant de rapprocher de ces appréciations, l'opinion de C. DE GERLACHE, qui fit partie de cette fameuse Commission : « Le gouverneur M. Sandberg, hollandais d'origine, homme d'esprit, de mœurs faciles et d'opinions fort libérales, était assez bien vu des Liégeois. Malheureusement pour lui, M. Sandberg, qui eût toujours été entraîné un peu plus tard, se laissa effrayer un peu trop vite. Dès le 27 août à midi, il signa une ordonnance par laquelle il se hâta d'abdiquer son autorité, avant que personne songeât à la lui enlever. Cette ordonnance porte l'empreinte du trouble avec lequel elle fut rédigée » (3).

Outre la question principale de la Commission de Sûreté, le mémoire contient des réflexions sur l'attitude du clergé et de la noblesse et sur l'influence des « jeunes révolutionnaires ». Les efforts partiellement couronnés de succès de la Régence municipale pour ressaisir le pouvoir méritent aussi d'être signalés.

Plaidoyer pro-domo, ce rapport se distingue par sa modération et sa hauteur de vues. Mais il vise à atténuer la gravité des abdications des pouvoirs constitués et il ne souffle mot ni des violations flagrantes de la légalité ni de la transformation interne de la garde urbaine en organisme para-militaire.

Le rapport de Walter nous renseignera du moins sur ces phénomènes. L'auteur, soutien farouche du régime établi, fervent

(1) *Gedenkstukken*, X, t. IV, p. 109.

(2) A. R. A., *Staats-Secretarie*, 28 septembre 1830, n° 13.

(3) C. DE GERLACHE, *Histoire du Royaume des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1830*, Bruxelles, 1839, t. I^{er}, p. 505.

admirateur de Guillaume I^{er}, n'a que sarcasmes et mépris pour les rebelles. Il vise surtout à établir les responsabilités et il désigne les coupables, espérant bien dans leur prochain châtiement. Il convient toutefois de noter que, sur la matérialité des faits, il est souvent d'accord avec les notes de Ch. Rogier et avec les récits des journaux qu'il a sûrement consultés pour la rédaction de son travail.

Quant aux défaillances de certains leaders révolutionnaires sur lesquelles il insiste avec complaisance, tout contrôle nous échappe : les rebelles n'en ont pas gardé le souvenir, et si le témoignage de Walter est significatif, il ne peut être décisif.

Ces deux narrations des événements par des fonctionnaires intelligents et bien informés sont des documents de valeur qui, soumis à une saine critique, élargissent notre compréhension du soulèvement révolutionnaire de 1830.

R. DEMOULIN.

A. — LE RAPPORT DU GOUVERNEUR SANDBERG AU ROI

A. R. A., *Staats-Secretarie*, farde 3473. Exhibitum, 28 septembre 1830, n^o 13.

Liège, le 19 septembre 1830.

Sire,

J'aurais attendu la fin des troubles pour faire un rapport complet, mais cela se prolonge de jour en jour, je n'en vois pas la fin et je crois devoir exposer respectueusement à Votre Majesté les motifs qui m'ont fait agir.

Les événements de France avaient produit ici une très forte sensation et éveillé de coupables espérances, l'agitation des premiers jours était extrême, on disait ouvertement que Paris avait montré comment on redressait les griefs etc., etc. (1).

(1) Le 4 août 1830, le même Sandberg écrivait à son ministre : « Je suppose que l'on vous fait des contes aussi impertinents sur Liège et Namur, qu'on nous en fait sur Rouen et Lille : cette crainte me met la plume à la main, sans quoi je n'écrirais pas, car tout est au même point. » Toujours la même ardeur pour les nouvelles de France, et toujours dans le même esprit : les groupes se réunissent toujours à l'arrivée de la poste, les gazettes supplétoires ont leur tour et hier au soir 200 numéros ont été enlevés par le faubourg de Herstal qui (excepté les cabarets) ne

Les choses commençaient néanmoins à se calmer, et malgré des maladroits procès et un concert annoncé pour les Parisiens, j'ai la conviction que sans les émeutes de Bruxelles, la tranquillité n'aurait pas été sérieusement troublée.

Nous vivions ici du jour au lendemain lorsque les nouvelles de Bruxelles arrivèrent jeudi le 26 vers 9 heures du soir : je courus prévenir le général commandant de la province, qui prit de suite ses mesures tout en convenant de leur insuffisance (1).

Le lendemain au point du jour je parcourus la ville pour juger de son aspect ; d'heure en heure les groupes se multipliaient, devenaient plus menaçans, plus bruyans ; rentré chez moi je trouvai la maison pleine de monde, les fabricans d'armes demandaient des postes, parlaient de 150.000 fusils et pistolets de toute espèce (*), deux banquiers demandaient des garanties ou voulaient tout cesser dès le moment : la garde communale arrivait lentement, montrait un esprit très douteux, la Régence balançait, hésitait, se divisait et déjà les prudens quittaient la ville (2).

(*) Je pense que ce relevé de 150.000 armes à feu était fort exagéré ; mais il est sûr qu'un associé de M. Cockerill me dit en présence de M. Orban qu'il était convaincu que cela allait en fusils seuls sans pistolets à 100.000 ; mais ne fût-il que de 10.000 le danger était épouvantable puisque depuis deux jours la Régence et moi sommes attaqués jour et nuit pour une exigence de 1.000 fusils à distribuer au peuple.

contient pas vingt personnes aisées. L'intérêt est toujours tel que l'on lit les journaux devant les groupes du haut d'une borne, et même sur la route de Chaudfontaine : tout cela ne fera rien, pourvu que l'on n'ait pas l'air de s'en appercevoir, il n'y aurait d'ailleurs aucun moyen de l'empêcher... » Et le 5 août : « L'ardente curiosité de nos politiques commence à s'amortir, et les groupes du soir n'ont plus rien de sérieux ; les 99/100 approuvent et admirent ici la révolution parisienne... » A. R. A. (*Algemeen Rijks Archief*), *Binnenlandsche Zaken, Kabinet*, n° 972.

(1) *Boecop* (Cornelis-Gerardus-Iman baron van), Breda, 7 janvier 1781-Langenhorst près Delden (province Overijssel). Il fit les campagnes d'Espagne, de Russie, d'Allemagne et de France dans les rangs de la garde. En 1815 il fut nommé colonel-commandant la 12^e division d'infanterie. Le 20 octobre 1825, général-major et commandant de la province de Nord-Hollande. Le 16 août 1829 il fut chargé du commandement de la province de Liège. Pour son activité pendant le mois de septembre on consulta avec profit l'ouvrage cité de VAN DER KEMP. Il capitula le 6 octobre 1830 et se retira à Maestricht (MOLHUYSEN et BLCK, *Nieuw Nederlandsch Biografisch Woordenboek*, t. 1^{er}, c. 377).

(2) Le chevalier D.-M. de Melotte d'Envoz était bourgmestre ; J.-P.-E.-J. de Bex, F. Rouveroy, L.-C. Xhaffaire et T. Beaujean, échevins, L.-J. Despa, secrétaire, M. Plateus, avocat, chevalier de Grady de Bellaire, Burdo-Stas, fabricant, Le Soinne, avocat, de Gerlache, propriétaire, Fr. Terwangne, banquier, M. Lesoinne, négociant, le baron de Copis, Francotte-Lamarche, négociant, de Beghein-Trousset, rentier, le baron H. de Macors, H.-J. Orban, négociant, Nagelmackers, propriétaire, E. de Sauvage, avocat, M.-N. Leclercq, conseiller à la Cour supérieure, J.-J. Raikem fils, avocat, P.-N. De Behr, conseiller à la Cour supérieure, étaient conseillers de Régence.

Il n'était pas dix heures du matin, lorsque déjà un poste avait été abandonné ou renversé et 250 fusils enlevés, un officier de garde communale me rapporta que déjà les factionnaires étaient insultés et qu'on arrachait les cocardes : un locataire de M. de Lantremange (1) vint dire à deux reprises qu'on allait incendier sa maison, M. Cockerill (2), M. le Colonel Bake (3) et (je crois) M. Orban (4) vinrent me représenter les choses sous les plus noires couleurs. M. Malherbe fabricant d'armes me parla dans le même sens (je ne cite que les personnes connues de votre majesté) et un commissaire de police trompé par des groupes qui se heurtaient vint me dire que déjà on en était aux mains : le fait était faux, mais des milliers de personnes étaient groupées sur la place Saint-Lambert : outré de tous les sots projets et conseils dont on m'accablait, je mis tout le monde à la porte, pour me recueillir en silence.

Je me demandai si la garnison forte de 1.000 à 1.200 hommes à pied, de toute arme, était en mesure le moins du monde pour contenir Liège, ses faubourgs ouverts et ses environs ? si cette garnison aiant à conserver la Citadelle, sa caserne, le matériel d'artillerie et du train, la fonderie etc., pourrait soutenir un seul choc ? Si nous ne serions pas trop heureux en voyant la garde communale rester neutre ? Si le premier coup de feu n'attirerait pas sur nous la foule des ouvriers d'armuriers etc. ? Et si

(1) *de Lantremange* (Henri-Théodore-Remacle), chevalier, Liège 1775-1864. Avocat général à la Cour supérieure de Justice de Liège, il jugea prudent de quitter Liège le 28 août, à la suite des menaces dont il était l'objet ; un témoin peu suspect, l'orangiste H. Grégoire, le 8 septembre 1830, dans une lettre à Gericke, l'administrateur du Cadastre, juge sévèrement le premier avocat général : « Cet homme s'est rendu odieux dans la province... il a desservi le gouvernement par ses poursuites outrées, par ses principes de servilité et de bassesse » et il demandait son renvoi (*Gedenkstukken*, X, t. IV, p. 139). U. CAPITAINE, *Nécrologe liégeois*, 1864, p. 32 et suiv.

(2) *Cockerill* (John), né à Haslingden dans le Lancashire le 30 avril 1790, mort à Varsovie le 19 juin 1840. Fils de William Cockerill, premier constructeur en Belgique des machines à filer la laine, John est le fondateur des célèbres établissements de Seraing qui portent son nom. Un des plus grands brasseurs d'affaires continentaux de la première moitié du XIX^e siècle (*Biographie Nationale*, t. IV, c. 230-239).

(3) *Bake* (William-Archibald), Woerden 9 septembre 1783-La Haye 10 décembre 1843. Officier d'artillerie il fut attaché à la Fonderie de Canons à Liège en 1821, en 1825 il fut nommé commissaire du Gouvernement auprès des Établissements Cockerill à la suite de l'acquisition par l'État de la moitié de ces Établissements. Il conçut le plan de joindre par chemin de fer les ports hollandais à la Prusse mais l'emprunt, lancé en 1834, échoua. Rentré dans le service actif, il se préoccupa toujours de métallurgie (MOLHUYSEN et BLCK, *o. c.*, t. III, c. 56-57).

(4) *Orban* (Henri-Joseph), industriel, né à Liège le 30 novembre 1779, décédé à Londres le 20 juin 1857. Député aux États provinciaux de 1816 à 1830, conseiller de la Régence de Liège de 1819 à 1830, en 1830 président de la Chambre de Commerce de Liège ; fit partie de la Commission de Sûreté publique, il fut élu au Congrès National où il vota contre l'exclusion des Nassau (FÉLIX CAPITAINE, *Essai biographique sur Henri-Joseph Orban*, Liège, 1858).

(point très essentiel) après ce premier choc aucune puissance pourrait contenir l'émeute ou la diriger, ou reprendre quelqu'ascendant sur ces têtes liégeoises? Je me demandai si Hollandais et Protestant, je pourrais opposer quelque barrière au mouvement? Si je trouvais cette force dans ma Députation? dans un parquet détesté ou peu connu? (1) dans la Régence désunie, sans poids et dont le chef était menacé à toute occasion? dans un clergé dont le chef absent fut menacé d'incendie dès le premier jour? ma réponse fut toujours décourageante et négative.

Mon rôle n'était pas difficile en cette circonstance : je pouvais laisser agir la troupe comme elle l'entendait, me retirer avec le général à la Citadelle (comme nous en étions convenus le cas échéant) faire de là un rapport, dire que l'autorité royale étant méconnue, j'avais quitté cette ville révoltée.

Mais Sire, je sentais dans mon for intérieur, qu'ainsi je ne répondais pas à l'honorable mandat que votre Majesté avait bien voulu me confier ; j'ai cru en pas devoir livrer la ville par mon départ à une anarchie complète, anarchie à laquelle l'état de Bruxelles ne serait pas à comparer puisque la population pillarde des environs de Liège (connue d'ailleurs dans l'histoire) est manufacturière, en fer, armes etc., tandis que les environs de Bruxelles sont agricoles et le caractère du peuple moins passionné.

Je dus donc chercher en dehors de la légalité une force que je n'avais pas ; appeler à mon secours des individus isolés ou réunis en Commission mais les quels?

Je pouvais réunir une douzaine de partisans déclarés du Gouvernement, ils m'auraient parlé de leur zèle, de leur dévouement, de la faction, des vices du concordat et le lendemain l'un eut reçu une lettre anonyme, l'autre une menace d'un inconnu, celui-ci aurait parlé de ses enfants, celui-là de sa santé, et je serais resté seul à lire leurs homélies.

Je songeai au parti mitoyen auquel l'homme recourt si volontiers : je pouvais demander l'appui des personnes modérées ; mais quel appat les pousserait à accepter ces chanceux pouvoirs? après leur refus qui trouverais-je? et pourraient-ils résister un seul jour au parti si populaire du Comte d'Oultremont (2), Sauvage (3) et autres? ne seraient-ils pas

(1) Le Parquet de Liège en 1830 n'avait point de procureur général : le premier avocat général H.-T.-R. Lantremange remplissait ces fonctions ; C.-N.-J. baron de Warzée d'Hermalle et H.-A.-J. Dandrimont étaient avocats généraux, J.-A.-H.-F. de Bronckart et P.-E. Leignes, substitués.

(2) *Oultremont de Wégimont dit de Warfusée* (Émile-Charles-Désiré d'), 1787-1851. Membre des États provinciaux de Liège de 1827 à 1830, il dirigea l'opposition contre le gouvernement de Guillaume I^{er}. Il fut élu membre du Congrès National (U. CAPITAIN, *Nécrologe liégeois*, 1851, p. 86 et suiv. ; *Annuaire de la Noblesse belge*, année 1895, p. 1741).

(3) *Sauvage* (Étienne-Noël-Joseph comte de), homme politique et magistrat, né à Liège le 24 décembre 1789-mort à Bruxelles le 24 août 1867. Conseiller de régence en 1826, membre des États provinciaux de 1827 à 1830, il fut un des leaders de l'opposition légale. Le 30 octobre 1830,

renversés de suite par les journaux lus d'heure en heure en public avec une incroyable avidité?

Il fallait donc recourir à un moyen extrême et je parlai à M. de Sauvage le tout premier, il alla en parler à d'autres : je plaçai sur ma liste M. Orban, Dehasse-Comblain (1), Cockerill (qui se fit remplacer par son associé M. Kauffman) (2), Lombard (3), Nagelmackers (4) etc., et M. de Sauvage revint me dire que le Comte d'Oultremont devait en être vu sa grande popularité ; je cédai sur ce point avec répugnance prévoyant les clameurs. Il y a des choses que l'on ne dit pas à haute voix, mais plusieurs de ces Messieurs me firent sentir que je gatais leur position du moment : sans en disconvenir je leur demandai nettement qu'elle serait leur position si après avoir clamoré 15 ans que le Gouvernement allait mal, ils refusaient l'occasion de prouver leur aptitude à faire mieux, et préserver par leur concours la ville du pillage? ils acceptèrent.

Arriva une seconde question qui était celle de l'intitulé : *Salut public*, embrassait tout et sonnait mal par les souvenirs : *Sécurité publique* était susceptible d'extension, mais on ne pouvait dire moins.

Une troisième question était celle des instructions à donner : il fallait ménager le pouvoir militaire, rester en dehors de la Députation, ne pas toucher à la Régence : 24 heures n'auraient pas suffi pour cette rédaction et je n'avais pas 24 minutes : deux choses me paraissaient à redouter : 1^o que la Commission n'amplifiât son mandat à sa manière ; 2^o qu'une fois saisie d'un certain pouvoir elle ne voulut pas le déposer ; mais il fallait bien se résigner à la chance, et j'installai la Commission, tout en sentant la profonde vérité de ce que M. de Martignac disait récemment

un arrêté du Gouvernement provisoire le nommait gouverneur de la province de Liège (*Biographie Nationale*, t. XXI, v. 439-440).

(1) *Dehasse-Comblain*, fabricant de draps, membre de la Chambre de Commerce de Liège, fit partie de la Commission de Sûreté et le 15 septembre de la Commission consultative.

(2) *Kaufmann* (Jean-Baptiste), Liège 1793-Amay 1861. John Cockerill l'attacha très jeune à sa maison de Liège. Il ne partageait pas les opinions politiques de son patron et se rallia à la Révolution. Il assista notamment au combat de Sainte-Walburge.

Il connut une certaine notoriété par la publication en novembre 1830 d'une brochure *De l'industrie en Belgique : ce qu'elle était sous le Gouvernement des Nassau et ce qu'elle peut devenir* ; elle visait à réduire la prospérité du régime hollandais et à noter les erreurs de la politique industrielle de Guillaume I^{er}. De 1834 à 1860 il fut directeur du Trésor à Liège (U. CAPITAINE, *Nécrologe liégeois*, 1861, p. 49).

(3) *Lombard* (Lambert-Materne), Liège, 23 novembre 1793-9 février 1855. Docteur en médecine, il jouissait à Liège d'une renommée considérable. Le 5 décembre 1835, il fut nommé professeur ordinaire à l'Université (ALPHONSE LE ROY, *Liber Memorialis. L'Université de Liège depuis sa fondation*, Liège, 1869, c. 428-433).

(4) *Nagelmackers* (G.), Liège 1776-1859, banquier, membre du Conseil de Régence de 1817 à 1836, des États provinciaux de 1817 à 1830, de la Seconde Chambre des États généraux, 1817-1820, du Congrès National (U. CAPITAINE, *o. c.*, 1859, p. 67).

à la tribune de France, qu'il est des situations où il est très difficile de connaître la vraie ligne de ses devoirs : et persuadé d'avance que si la Commission dépassait ses pouvoirs, tout le monde l'aurait prévu et prôné (1).

Durant 24 heures l'effet fut magique ; les groupes changèrent de ton et d'attitude, le jour fut tranquille, la nuit paisible et rien ne troubla la matinée du lendemain. Les gazettes prirent un ton modéré ne pouvant blâmer trop ouvertement les mesures auxquelles concourraient leurs principaux rédacteurs.

Le 28 vers le soir des exagérés avaient travaillé : on imposa à la Commission des couleurs liégeoises, une adresse inconvenante à Votre Majesté (2) et un refus, un délai eut renversé Commission et Régence qui commençaient à s'amalgamer : plus tard le même soir on exigea des armes, des cartouches : le lendemain on criait haut et fort, qu'on aurait dû couper les abords de la Citadelle, la saisir, désarmer la garnison, que

(1) Voici le texte de l'arrêté du gouverneur Sandberg établissant la Commission de Sûreté publique :

« Le conseiller d'État, gouverneur de la province :
Aux habitants de Liège.

Les événements graves, qui viennent de se passer à Bruxelles, nous font un devoir de prendre des mesures extraordinaires pour conserver l'ordre légal et maintenir la tranquillité publique.

Nous venons d'ordonner la réunion de la garde communale, qui sera immédiatement réunie pour garder les postes principaux de concert avec l'autorité militaire. La Régence de Liège va s'occuper de l'établissement d'une garde bourgeoise, chargée de veiller au maintien de l'ordre public, de concert avec la garde communale et l'autorité militaire. Une Commission de Sûreté publique, composée d'honorables citoyens, va être formée pour aviser de concert avec les autorités constituées, au maintien de la paix publique.

Nous engageons les citoyens à respecter les lois et les autorités établies, tous y ont le plus grand intérêt.

Sandberg.

Liège, 27 août 1830.

Commission de Sûreté publique :

MM. d'Oultremont, président ; Étienne de Sauvage, vice-président ; de Gerlache, membre des États généraux ; de Behr, conseiller à la Cour ; Nagelmackers, banquier ; Dehasse-Comblen ; Orban, fabricant ; Lebeau, avocat ; Burdo-Stas, fabricant ; Tombeur, docteur en médecine ; Bayet avocat ; Kauffmann, négociant ; D. Stas, imprimeur ; Lombard, docteur en médecine.

Liège, le 27 août 1830.

Le Conseiller d'État, gouverneur de la province de Liège,
Sandberg.

Pour extrait conforme :

Le vice-président,
E. de Sauvage.»

(2) *Journal de la province de Liège*, 29 août 1830. Voir P. HARSIN, *o. c.*, p. 34-35.

la Commission était ma dupe, que sans ses délibérations oiseuses dix mille Liégeois armés seraient en marche sur Bruxelles : chacun a vu des hommes pleurant de rage, crier dans l'hôtel de ville même, que Liège toujours la première, allait à la remorque grâce à la Commission : c'est (je crois) le 30 que la garnison entra dans la Citadelle, en laissant quelques centaines de fantassins, artilleurs et train disséminés en divers endroits (1).

La Commission abreuvée d'injures, de dégoût et de fatigue la nuit comme le jour, me rassura bientôt sur la crainte de la voir cramponnée sur ses pouvoirs, et j'eus grande peine à la faire aller jusqu'au même jour : elle saisit avec empressement, l'occasion de s'en aller lorsqu'on voulut la pousser à des préparatifs de défenses contre les troupes et alléguait le motif de mon mandat qu'elle ne voulait pas dépasser.

Ce motif était-il en tout le seul le véritable? n'y entrait-il pas quelque peu de terreur? l'embaras d'une fausse position? la lassitude? les reproches d'anciens compagnons? le désir de se retrouver les coudées franches? je l'ignore. Dieu seul a le secret des cœurs et des pensées intimes ; mais j'ai vu ces Messieurs durant 8 jours et 8 nuits, je tiens leur conduite honorable et quelqu'ait été le mobile de leurs actions, ils ont rendu à la ville et à la Régence de grands services : j'ai transmis dans le tems leur démission, l'accession de la Régence à leurs faits et gestes etc. à S. E. le Ministre de l'Intérieur (2).

La Régence retrempee par le soutien de la Commission, par la sage conduite du Bourgmestre (3), etc., s'est beaucoup affermie dans le public, elle vient néanmoins de s'adjoindre un *Comité consultatif* composé de libéraux très prononcés (sauf M. Cockerill) mais ennemis de l'apostolisme (4). Je doute du succès de cette mesure, déjà un membre réclame

(1) La garnison se retira à la Citadelle dès le 28 août, laissant de maigres détachements aux Écoliers et à Saint-Laurent jusqu'au 2 septembre, à la Chartreuse jusqu'au 20 (VAN DER KEMP, *o. c.*, p. 20).

(2) Les rapports du gouverneur Sandberg à son ministre, conservés à l'« Algemeen Rijks Archief », dans le dossier n° 973 (*Binnenlandsche Zaken, Kabinet*) seront publiés prochainement par le professeur GERRETSON dans son ouvrage *Muiterij en Scheuring*.

(3) de Mélotte d'Envoz (D.-M. chevalier), Liège 26 novembre 1780-Couthuin 17 mai 1856, membre des États provinciaux de Liège, membre de la Seconde Chambre des États généraux de 1820 à 1829, partagea les fonctions de bourgmestre de Liège avec M. de Bex et A. Lesomme de 1817 à 1824. A partir du 12 février 1824 il conserva seul ce mandat. En 1830 Louis Jamme le remplaça à la tête de la municipalité (U. CAPITAINE, *o. c.*, 1856, p. 37 et *Annuaire de la Noblesse belge*, 1894, p. 1496).

(4) Voici la liste des membres de ce Comité, établie le 15 septembre : Dehasse-Comblen, fabricant de draps ; Forgeur, avocat ; Vincent-Lamarque, négociant ; Lambinon-Martiny, négociant ; Ernest de Senzeille, rentier ; les professeurs Ansiaux et Destrivaux ; Renard-Collardin, imprimeur ; Jean-Jacques Picard, négociant ; Charles Bellefroid, avocat ; Plumier-Malherbe, distillateur ; Fabry, conseiller à la Cour ; Jacques Behr, entrepreneur de l'éclairage ; de Rossius, négociant ; De Laminne, rentier ; J. Lefebvre, fabricant ; Dandrimont, avocat général ; de Selys-Longchamps, rentier ; Willmar, ingénieur du Waterstaat ; Francotte-Pieltain, négociant ; John Cockerill, fabricant.

dans les journaux, hier d'autres ont voulu destituer le Directeur de Police absent, et nommer un autre : on a eu du mal à les arrêter (1). Il est difficile aujourd'hui de dire aux gens indépendans, *j'ai besoin de vous pour telle chose, mais n'allez pas au delà.*

Au reste encore ici la distinction établie entre les libéraux et les apostoliques me paraît idéale et incertaine : parmi les membres de la Commission de Sécurité publique, je crois que 5/6èmes seraient fort embarrassés de dire quelle est leur religion et la Régence a classé parmi les plus libéraux de son Comité M. Ch. Bellefroid signalé mainte fois à Votre Majesté comme un fanatique (2).

Peu importe au fond où ce torrent a pris naissance qui depuis trois ou quatre ans n'attendait qu'une occasion pour déborder, peu importe d'où est parti ce premier flocon de neige qui forma l'avalanche, mais Sire, encore une fois, ce ne sont ni les nobles, ni le parti prêtre, c'est le parti ultra libéral qui est vraiment redoutable et auquel la noblesse ainsi que le clergé se sont adroitement adjoints : ce sont les jeunes avocats, les jeunes gens des classes secondaires, ceux qui veulent percer, les mécontents de tout espèce, et ce mouvement (quoique non français) a toute analogie avec les événemens de France : haine à tout privilège, jury, langue, responsabilité ministérielle, partage d'emplois, cri contre les impôts, voilà leur drapeau et si un seul jour la noblesse et le clergé s'avisèrent d'arborer un autre avis ils n'oseraient plus se montrer (3).

Où est donc la noblesse dans tout ce mouvement? depuis le 26 août personne n'a vu un seul membre de cette nombreuse noblesse, les seuls en vue sont MM. d'Oultremont, Berlaymont (4), Waha (5) et Senzeille (6) et encore les trois derniers par un pur hasard et très prêts à s'en aller.

(1) Adrien Stéphanly était directeur de la police en 1830 ; les quatre arrondissemens de la ville (Est, Sud, Ouest, Nord) avaient un commissaire, un inspecteur et un agent. N. Piette-Fyon, commissaire de l'Ouest, transmettait au Parquet les rapports en l'absence de Stéphanly.

(2) *Ch. Bellefroid*, avocat, membre de la Députation des États.

(3) Le 13 avril 1830, Sandberg écrivait déjà au secrétaire d'État : « Si le clergé ne me paraît pas redoutable, les ultra-libéraux me le paraissent bien davantage, ne sachant pas eux-mêmes où ils vont, ne reconnaissant aucune influence, se recrutant tous les jours dans la jeunesse, les oisifs, les mécontents et cette foule de gens qui puisent leur opinion dans les journaux... » (A. R. A., *Staats-Secretarie*, Geheim, 8 avril 1830, F. 12).

(4) *Berlaymont* (Clément-Adrien-Florent de), 8 janvier 1790-18 juin 1869. Membre des États provinciaux et de l'Ordre équestre de la province de Liège de 1829 à 1830, il fut élu commandant de la garde urbaine le 7 septembre. Son rôle fut considérable pendant le mois de septembre.

(5) *Waha* (Louis-Joseph-Marie-Henri de), Liège 18 juillet 1800-1^{er} août 1863. Fut admis au Corps équestre de Liège en 1830 ; le 3 septembre fut nommé par la Régence, commandant adjoint de la garde bourgeoise, puis devint adjudant de Berlaymont.

(6) *Senzeille* (Ernest-Joseph-Fortuné de), Serinchamps 16 décembre 1790-Russon 30 décembre 1866, membre du Corps équestre de Liège, siègea aux États provinciaux de 1822 à 1830 (*Annuaire de la Noblesse belge*, 1897, p. 2172).

Où est donc ce clergé si redoutable? l'Évêque (1) confirme, officie loin de Liège, ses séjours ne sont pas même indiqués par les journaux : depuis le premier jour son palais fut menacé d'incendie et les sentinelles parlent de tentatives encore dans la dernière nuit : le Grand Vicaire est souvent absent (2) ; quel bien peut leur procurer ce mouvement actuel? l'exemple de la France est-il si entraînant? depuis 5 ou 6 jours on accuse ce parti de tout, il le rend avec usure aux Libéraux : on se reproche mutuellement d'exciter au pillage, on se chansonne, et quelque fois on se réunit pour accuser odieusement le gouvernement d'exciter ces désordres : il y a certainement des excitateurs mais je les cherche plutôt dans les classes obscures ou dans les étrangers, et au reste je ne sais pas trop (pour ne parler que de personnes mainte fois signalées à Votre Majesté) quelle opposition est plus véhémente celle du Comte d'Oultremont avec M. de Sauvage unionistes, ou de M. Destriveaux (3) et Senzeille?

Évidemment une certaine lassitude gagne la grande partie de la population, les industriels surtout (sans perdre en vue leurs *griets*) se désolent de la stagnation des affaires : j'observe avec soin et anxiété les symptômes croissans de cette lassitude, qui peut produire de grands résultats, et peut-être plutôt qu'on ne le pense.

Si la Commission avait voulu écouter les mille projets qu'on lui voulait faire adopter, le mouvement continué eut prévenu cette lassitude, et c'est là surtout ce que les exagérés lui reprochent : tantôt on voulait l'engager à : 1^o se mettre en rapport avec d'autres localités par lettres ou députation ; 2^o tantôt des petites colonnes mobiles devaient soulever le pays stationnaire ; 3^o puis il fallait organiser de l'artillerie : la majorité répondit constamment que : 1^o son affaire était toute liégeoise ; 2^o que son but était de *maintenir la sûreté publique* ; 3^o que l'artillerie ne pouvait entrer que dans des projets hors de son ressort.

Sans la Commission dès le premier jour, Gouverneur, États députés, Régence, tout eut croulé, chacun connaît les gens qui vociféraient dans les groupes qu'il fallait un provisoire, que nous étions en révolution et que dès lors tout ordre légal devenait entrave : aujourd'hui encore tout tient ensemble, la Députation se réunit chaque jour et régularise ou rejette les demandes des communes, la Régence tient bon, et si demain

(1) *Van Bommel* (Richard-Antoine-Corneille), Leyde 5 avril 1790-7 avril 1852. Nommé évêque de Liège le 12 janvier 1829, il joua un rôle considérable dans l'histoire politique et religieuse du deuxième quart du XIX^e siècle dans notre pays et particulièrement à Liège (U. CAPITAINE, *o. c.*, 1852, p. 108-181, et G. MONCHAMPS, *L'évêque Van Bommel et la Révolution belge*, dans *Bulletin de l'Académie*, 1905).

(2) *J.-A. Barrett*, vicaire général capitulaire de 1814 à 1833.

(3) *Destriveaux* (Pierre-Joseph), Liège 13 mars 1780-Schaerbeeck 3 février 1853, Avocat, fut nommé en 1817 professeur de droit criminel moderne et de procédure civile ; en 1819 il fut chargé des cours de droit public. Il défendit les libertés constitutionnelles et exerça une influence profonde sur la jeunesse qui allait faire la Révolution. Membre du Congrès National (LEROY, *o. c.*, c. 198-208).

l'ordre renaît avec un entier oubli du passé on pourra croire sortir d'un rêve pénible : rien n'est détruit.

Qu'il me soit permis Sire, d'ajouter un mot tout personnel : des mesures aussi tranchantes ont besoin du succès pour se justifier, ce succès a été obtenu, car les premiers huit jours étaient ceux de la véritable exaspération : je dois dire néanmoins que des fonctionnaires des plus éminens, des militaires de haut rang, des citoyens honorables de tout état, (sans attendre le succès) ont bien voulu me parler en public ou m'écrire spontanément pour me remercier de ces mesures, je conserve leurs lettres car depuis deux ans j'ai trop souvent éprouvé que des actes loués, approuvés en ma présence sont devenus de la part des mêmes gens, l'objet d'aigre censure et de calomnies.

Le Collège de la Députation avait énoncé le second jour des doutes sur mes mesures, j'avais besoin du concours de tout le monde et je le convoquai en séance extraordinaire.

Après l'exposé de mes motifs je me retirai, ces Messieurs délibérèrent et vinrent le lendemain en corps me rapporter la pièce que j'ose ajouter à ce rapport en suppliant Votre Majesté de vouloir bien y jeter un coup d'œil.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Sire

de Votre Majesté le très fidèle sujet
Sandberg.

* * *

Les Etats Députés de la province de Liège désirant donner à M. le Conseiller d'État, Gouverneur de la Province, un témoignage formel et sincère sur les dispositions extraordinaires par lui prises, dans les circonstances graves où s'est trouvée la ville, au premier bruit des événemens qui étaient arrivés à Bruxelles et dont les conséquences immédiates à Liège étaient incalculables par leur concours avec tant d'autres de même nature, s'empressent de reconnaître et de déclarer en leur âme et conscience que M. Sandberg, gouverneur de la Province ne pouvait concevoir une idée plus éminemment sage et prudente que celle d'organiser à l'instant une Commission capable de maîtriser à leur naissance les mouvemens qui étaient imminens et de les diriger au besoin de manière à maintenir la tranquillité publique et prévenir en général tout désordre ; que l'incertitude de ces événemens, la présence d'une exaltation toujours croissante, les menaces d'incendie, l'assurance de pillage des nombreux dépôts d'armes existans dans cette ville manufacturière entourée de communes peuplées d'artisans et d'ouvriers de fabrique rendaient cette mesure d'autant plus indispensable qu'on ne pouvait pas même penser à parvenir aux résultats désirés, par le seul emploi de la force publique ; qu'enfin dans cet état de choses le plus sage était de composer cette Commission de citoyens dont les opinions et la position sociale fussent le plus en rapport avec les nécessités du moment.

Que ses prévisions ont été justifiées ; les propriétés et les personnes ayant été constamment protégées d'une manière efficace malgré l'effervescence existante et lorsque rien n'était organisé pour les défendre ; qu'il serait même difficile d'attribuer ces résultats à autre chose qu'à l'approbation unanime et fortement prononcée de la population à cette mesure salutaire, de M. le Gouverneur et à la confiance que sa conduite n'a cessé d'inspirer.

Le Collège de la Députation espère que ces mesures continueront à obtenir les mêmes résultats et à amener le rétablissement de l'ordre ; il sent enfin le besoin d'exprimer à M. le Gouverneur sa vive reconnaissance pour le zèle qu'il a développé dans ces graves circonstances, pour sa constance à contribuer par sa présence continue, tant à l'hôtel de ville qu'à l'hôtel des États, au maintien de l'ordre, malgré les dangers et les peines de toute nature.

Fait en séance extraordinaire à Liège, samedi vingt-huit août 1830 au soir.

(Signés) Baron de Crassier, C. Bellefroid, H. Boussemart, Baron de Lamberts, Ch. Waltery, de Collart-Trouillet, De Leeuw.

Pour copie conforme,
Sandberg.

B. — LE RAPPORT DE WALTER AU ROI

A. R. A., *Staats-Secretarie, Geheim*, 5 octobre 1830, A 37.
Ce rapport parvenu au Cabinet du Roi le 21 septembre 1830 (N. 38), fut transmis au Ministre de la Justice et renvoyé le 5 octobre 1830 à la Secrétairerie.

Bruxelles, le 18 septembre 1830.

Sire,

Je prends la respectueuse liberté d'adresser à Votre Majesté un précis de ce qui s'est passé à Liège, depuis le 26 août dernier jusqu'au 16 septembre courant.

J'ai recueilli et vérifié tous les renseignements sur les lieux, j'ai apporté à l'exactitude des détails et du récit les précautions les plus sévères et même les plus minutieuses. J'ai la conscience de pouvoir présenter ce précis à Votre Majesté comme une exacte vérité.

Je la supplie en même temps de daigner toujours agréer l'hommage de mon profond respect, de ma fidélité et de mon dévouement inviolables.

Walter (1),
Inspecteur général
de l'Instruction publique.

Précis de ce qui s'est passé à Liège

Le 26 août les troubles qui avaient éclaté à Bruxelles, ayant été connus à Liège, vers huit heures du soir, Monsieur le Gouverneur fit demander, Monsieur l'avocat *de Sauvage*.

Une longue conférence eut lieu ; il fut résolu qu'une proclamation serait rédigée et affichée dès le lendemain matin et qu'une Commission de Sûreté serait immédiatement établie.

Les membres de cette Commission furent presque tous indiqués par *M. de Sauvage* ; et à l'exception de *MM. Urban, Dehasse-Comblain* et *Nagelmackers* tous furent choisis parmi les unionistes les plus exaltés. *M. de Sauvage* est notoirement connu pour être l'un des principaux chefs de cette faction.

Dès le 27, la Commission ayant pris les rênes de l'Administration, publia des adresses, des proclamations, demanda que la garnison quittât ses postes et se confinât à la Citadelle et ordonna qu'elle fût remplacée par la garde communale ; dès ce moment le soulèvement a été décidé.

Le 28, la Commission décida que tous les habitants seraient invités à prendre et à porter les couleurs liégeoises, et à l'instant on voit des hommes de la lie du peuple parcourir les rues avec des drapeaux et des rubans rouges et jaunes. On arracha les armoiries et les insignes royaux. Un nommé *Bidault*, conducteur des mines, se distingua dans cette circonstance en très mauvaise part (1). On brisa même les enseignes des boutiques représentant un lion.

Le 29 on fut assez calme.

Le 30, jour du marché aux bleds, des mutins s'attroupèrent et demandèrent que le prix du pain fut diminué. Le comte *d'Oultremont* constamment à l'affût de toutes les occasions de pouvoir flatter la populace afin de l'entraîner dans des vues révolutionnaires, se présenta au milieu d'elles et promit qu'il allait faire *tout son possible* pour lui faire obtenir cette juste demande. Une demi-heure après, on vint annoncer qu'une réduction de huit cens par pain était décidée par la Commission ; et jusqu'à ce jour cette réduction est supportée par la ville.

Après cette déclaration, la tranquillité ne se rétablit point : des attroupe-mens nombreux continuèrent à se former. Le zèle et la fermeté de la *schutterij* fut d'un grand secours.

Le 30, les plus ardens agitateurs (le comte *d'Oultremont*, les deux frères *Rogier*) (2) firent circuler, particulièrement parmi la populace, le projet

(1) *Bidaut* (Jean-Guillaume-Eugène), Liège le 6 août 1808-Bruxelles 19 mai 1868, devint secrétaire général du ministère des Travaux publics.

(2) *Rogier* (Charles-Latour), homme d'État, Saint-Quentin 17 août 1800-Bruxelles 21 mai 1885 (*Biographie Nationale*, t. XIX, c. 693 à 781).

Rogier (Firmin-François-Marie), publiciste, professeur, diplomate, Cambrai 1^{er} avril 1790-Bruxelles 1^{er} novembre 1875 (*Biographie Nationale*, t. XIX, c. 781-811).

d'attaquer la Citadelle et d'en chasser la garnison ; on voulut armer cette populace ; mais on ne put obtenir des armes.

Les deux jours suivans se passèrent dans une agitation vague, sans présenter rien de remarquable.

Le 2 septembre *Ducpétiaux* (1), *Claes* (2) et *Jottrand* (3) arrivèrent à Liège, ils eurent de suite une conférence avec le Comte d'Oultremont et les *Rogier* ; il y fut résolu qu'on irait porter secours à Bruxelles ; le soir même partirent par la diligence 51 jeunes gens des plus fougueux, à la tête desquels se trouvait Firmin *Rogier* ; ils emportèrent avec eux deux caisses d'armes.

Le même jour, le matin, on avait appris que 2.600 fusils destinés pour l'Amérique se trouvaient chez le *Sr Devillers*, marchand d'armes.

Rogier fut chargé de s'y rendre : il lui dit que le soir on viendrait s'en emparer, qu'on ferait le simulacre de briser la porte, mais qu'on se bornerait à cela, que du reste tout serait payé ; il apportait la garantie du Comte d'Oultremont. Ce projet fut exécuté vers les neuf heures du soir. La populace arriva en foule et à l'instant les mêmes hommes (*D'Oultremont, Rogier, de Sauvage*) qui l'avaient soulevée, firent demander le secours de la Garde Communale pour réprimer prétendument le pillage ; elle s'y rendit. On voulait qu'elle tirât sur la populace et que celle-ci, dont un grand nombre était muni de cartouches, ripostât ; on voulait faire couler du sang, il en fallait, disait le Comte, pour effrayer le Gouver-

(1) *Ducpétiaux* (Édouard), 1804-1868. Publiciste, il fut condamné à un an de prison pour délit de presse le 13 décembre 1828 ; membre influent du club révolutionnaire « la Réunion Centrale », il échoua le 22 septembre dans une tentative de conciliation auprès des autorités militaires et fut envoyé à la prison d'Anvers. Dès le 29 novembre 1830, inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance, il se préoccupa constamment de la condition des classes ouvrières (E. RUBBENS, *Édouard Ducpétiaux*, 2 vol., Bruxelles, 1922 et 1934).

(2) *Claes* (Pierre-François), 1805-1832. Rédacteur au *Courrier des Pays-Bas*, il fut plusieurs fois condamné pour ses écrits. Membre du Congrès National.

(3) *Jottrand* (Lucien-Léopold), 1800-1877. Avocat et publiciste, il collabora au *Courrier des Pays-Bas*, à *La Sentinelle*. Membre du Congrès National.

On est mal renseigné sur ces émissaires bruxellois à Liège. Chazal dans ses *Mémoires* raconte ses aventures liégeoises et sa venue à Liège est confirmée par Ch. Rogier (*DISCAILLES, Ch. Rogier*, t. 1^{er}, p. 192). Mais Ch. Rogier ne cite pas *Ducpétiaux* qui vint sûrement à Liège, où il avait fait ses études et conservé des relations ; quant à *Claes* et *Jottrand* nous n'avons pas trouvé confirmation de Walter.

On consultera sur les événements des 2 et 3 septembre les rapports de Leignes, substitut du procureur général à Van Maanen, Liège 2 septembre 1830 (*Gedenkstukken*, X, t. IV, p. 87) et 3 septembre (*Ibid.*, p. 94 ; *Souvenir de Ch. Rogier*, dans *DISCAILLES, o. c.*, t. 1^{er}, p. 191 et suiv. ; *Mémoires de Chazal*, dans *BUFFIN, Mémoires et documents inédits sur la Révolution belge et la Campagne de dix jours*, t. 1^{er}, p. 63 et suiv., et *Mémoire de Pletinckx, Ibid.*, t. II, p. 227). Les journaux liégeois de l'époque sont maigres de renseignements.

nement ; mais la Garde Communale ne tira pas et la canaille s'éloigna avec les armes qu'on lui avait distribuées.

Le 3 les chefs de la garde communale (M. de Macar) (1) et de la garde urbaine (le capitaine Bouchtay) (2) ayant été insultés et menacés parce qu'ils avaient déclaré qu'en cas d'hostilité ils ne feraient pas feu sur la troupe de ligne donnèrent leur démission.

La Commission de Sûreté effrayée en grande partie des suites de son propre usage, donna également la sienne. La Régence était sans action, elle avait été comme étouffée par cette Commission : il n'y avait plus ni administration ni garde, on était livré à l'anarchie la plus complète. Charles Rogier s'érigea en directeur. Il s'établit dans les galeries de la salle de spectacle : là, il adressait des discours incendiaires à une populace nombreuse et décoré d'une énorme écharpe, jaune et rouge, il distribuait des armes à tous ceux qui en demandaient sans autre formalité que celle de faire inscrire leurs noms.

Dans l'après-dînée d'honnêtes citoyens, sentant tout le danger d'une semblable position, s'armèrent, choisirent pour chef M. Charles Behr, ancien aide de camp et prirent la résolution de faire le service à côté de la lie du peuple, afin de pouvoir ainsi paralyser ses entreprises.

Le soir un détachement d'hommes en haillons, réunis dans la cour du Palais partit pour Bruxelles avec deux petits canons, dont on ne pouvait tirer aucun service ; mais il fallait pouvoir annoncer qu'on allait arriver à Bruxelles avec de l'artillerie. Cette bande partit sous le commandement d'un nommé de *Bosse*, homme connu à Liège par son ineptie et ses ridicules (3).

(1) *de Macar* (Augustin-François), Liège 23 septembre 1797-19 juin 1881. Sous-contrôleur du bureau de garantie des ouvrages d'or et d'argent, major-commandant en second la garde communale de Liège, remplaça le baron Charles-E. de Goeswin à la tête de la garde communale dès le 27 août.

(2) *Bouchtay* (Henri-Noël), Liège 8 juillet 1777-25 mars 1859. Fit les campagnes de l'Empire. Capitaine d'infanterie de 1816 à 1828 dans l'armée des Pays-Bas. Le 15 octobre 1830 fut nommé major dans l'armée belge. Il mourut général (U. CAPITALNE, *o. c.*, 1859, p. 32-37). Walter écrit erronément Bouchtay, voir *Journal de Liège*, 5 septembre 1830.

(3) *de Bosse de Villenfagne* (F.-J.-F.), Chênée 22 septembre 1796-Gand 21 septembre 1841. Il fut nommé capitaine d'infanterie le 2 octobre 1830 et mourut dans ce grade (LOUIS LECONTE, *Le bataillon des tirailleurs liégeois*, 1830-1831, Bruxelles, 1935, p. 7). Le substitut Leignes, le 4 septembre, raconte ainsi l'épisode : « J'ai la satisfaction d'annoncer à Votre Excellence que la nuit dernière s'est passée avec calme et sans le moindre désordre. Vers huit heures du soir à peu près deux cent jeunes gens sont sortis de la ville se dirigeant sur *Bruxelles*, emmenant deux pièces de canon et un caisson. Ils sont commandés par un sieur *Debosse*. On espère que leur absence nous laissera jouir de quelque calme. En attendant on doit s'occuper très activement aujourd'hui de la réorganisation des gardes bourgeoises et communale. Il faut espérer qu'on parviendra peu à peu à éloigner des rangs les sujets qui inspirent à tous les gens de bien la plus juste inquiétude ; ce qui seul peut garantir la tranquillité intérieure de notre ville » (A. R. A., *Staats Secretarie*, 7 septembre 1830, F 29).

Le 4 un nouveau détachement se préparait à quitter la ville pour se rendre également à Bruxelles : on avait assuré à tous les misérables qui le composaient, qu'ils y étaient attendus avec une vive impatience, qu'ils seraient logés dans les meilleures maisons où ils seraient parfaitement accueillis.

Leur exaltation devint grande. Ils voulurent emmener avec eux quatre pièces de canon que la garnison avait laissées à la caserne des Écoliers, Outre-Meuse ; le Général, commandant la Citadelle ayant été averti de ce qui se passait, fit savoir que si l'on se permettait de faire sortir les canons de la ville, il saurait faire son devoir. Cet avertissement produisit une alarme générale. MM. de Mélotte, de Gerlache (1) et Raikem (2) montèrent à la Citadelle pour s'aboucher avec le Général.

Le moment du départ approchait et quelques forcenés voulaient à tout prix s'emparer des canons. Un sieur *Jammes* (3), qui depuis la veille s'était placé à côté de Charles Rogier pour amortir la violence de ses entreprises, tira son épée, harangua les mutins et leur déclara qu'ils ne s'empareraient des pièces d'artillerie qu'après avoir marché sur son corps. Les paroles et sa fermeté produisirent leur effet, la foule se retira.

Charles Rogier était loin de se proposer de quitter Liège, mais il en reçut l'injonction brutale par ceux qu'il avait excités à partir pour Bruxelles, un nommé *Rasquinet*, séminariste (4) la lui prescrivit, en lui plaçant le pistolet sur la poitrine : force fut à *Rogier*, d'obéir (5).

Les jours suivans, l'agitation continua, mais sans tumultes. La Régence s'assembla, délibéra et ne fit rien d'utile.

(1) *de Gerlache* (C.), 1785-1871. En 1830, député à la Seconde Chambre des États généraux, membre de la Commission de Sûreté publique (P. DE GERLACHE, *Gerlache et la fondation de la Belgique indépendante*, Bruxelles, 1931, in-8°).

(2) *Raikem* (Jean-Joseph), Liège 28 avril 1787-24 janvier 1875. Élu député aux États généraux en juillet 1830, membre de la Commission de Sûreté publique (*Biographie Nationale*, t. XVIII, c. 599 et suiv.).

(3) *Jamme* (Lambert-Jean-Louis), Liège 15 octobre 1779-12 février 1848. Le 3 septembre il fut reconnu comme chef de la garde bourgeoise auxiliaire, c'est-à-dire la garde populaire ; le 15 septembre il est chef de la légion de l'ouest de la garde urbaine. Le 2 novembre 1830 il fut élu bourgmestre (*Biographie Nationale*, t. X, c. 92-95 et LEROY, *o. c.*, p. XLIII-XLV). Une lettre du Conseil de Régence au général Van Boeocp, du 4 septembre 1830, fait le récit de la prise de 900 fusils le 2 chez Devillers, de 2 canons et 1 caisson le 3 aux Écoliers, du transfert de 4 canons le 4 dans l'après-midi des Écoliers à la cour du Palais, des démarches de la Régence auprès des « chefs principaux du parti populaire » qui ont donné leur parole d'honneur que les canons resteraient déposés à la cour du Palais (*Archives de la ville de Liège*, Conseil de Régence, 1830, p. 231).

(4) *Rasquinet* (A.-N.-J.), Liège 19 décembre 1802-22 août 1876. Partit le 4 pour Bruxelles en qualité d'adjudant-major du corps de volontaires commandé par Charles Rogier. Capitaine au 1^{er} bataillon de tirailleurs liégeois le 10 avril 1831 (LECONTE, *o. c.*, p. 89).

(5) Version Rogier de ces faits : DISCALLES, *o. c.*, t. I^{er}, p. 191 ; Version « neutre », *Journal de Liège*, 5 septembre 1830.

Le 7, *M. Behr* (1), commandant de la garde urbaine apprit que le Comte d'Oultremont faisait agir des hommes de confiance pour renverser la Régence et faire créer une Commission dont il aurait été le président.

M. Behr fit savoir au Comte qu'il était informé de ses projets, qu'il exerçait la surveillance la plus active et que s'il se montrait sur la place, comme il en avait l'intention il le ferait arrêter et livrer aux tribunaux ; l'attroupeement projeté n'eut pas lieu.

Quelque fut la fermeté de *M. Charles Behr*, il ne put rester commandant de la Garde ; tous les genres de perfidie et de méchanceté furent mis en œuvre, pour le déplacer. On expédia de suite un courrier au *comte de Berlainmont* (Clément) on le fit arriver sous le prétexte d'affaires particulières ; alors on prétendit que la nomination de *M. Behr* était irrégulière ; on éleva des doutes sur ses intentions ; son père était général aux services du Roi, le fils ne devait mériter aucune confiance ; on laissait échapper le mot de trahison il fut remplacé par le *comte de Berlainmont*.

Depuis l'instant où l'ordre a été troublé, on n'a cessé d'entretenir le peuple des intentions hostiles de la garnison, dont aucun citoyen n'a à se plaindre : pour alimenter cette idée, on a nommé une Commission de défense dirigée par le *S^r Dandelin* (2), professeur extraordinaire à l'Université pour l'École des Mines, dont la conduite dans cette circonstance est on ne peut pas plus blâmable : il a fait fabriquer plus de trente mille cartouches, il exerce les jeunes gens aux manœuvres de l'artillerie et excite au mal autant par ses discours que par ses actions.

Le 12 on fit circuler sur la place Saint-Lambert, pendant la revue de la Garde Urbaine qui se composait d'environ 2.300 hommes, douze cuirassiers désertés la veille de Aeyden avec armes et bagages. Ils portaient la cocarde liégeoise à leur casque (3).

(1) *Behr* (Charles-Frédéric), Maestricht 1799-1853. Deuxième fils du général Frédéric-Louis Behr, né à Waldeck, naturalisé aux Pays-Bas en 1829. Se distingua au combat de Sainte-Walburge le 30 septembre 1830 (*Annuaire de la Noblesse belge*, 1889, p. 104, et *Archives de la province de Liège*, Dossiers Croix de fer, 2^e État des propositions d'office).

(2) *Dandelin* (Germinal-Pierre), Le Bourget 12 avril 1794-Ixelles 15 février 1847. En novembre 1813, il entra à Polytechnique. Naturalisé en Belgique le 4 avril 1816, il fut nommé en 1817 sous-lieutenant du Génie. Le 13 mai 1825 il fut chargé du cours d'exploitation des mines, l'embryon de la célèbre École des Mines de Liège. Esprit vif et tempérament ardent il se lança dans le mouvement révolutionnaire : le 13 septembre 1830 il était commandant de la légion d'artillerie de la garde urbaine. Il mourut colonel du Génie, laissant de nombreux travaux scientifiques (LEROY, o. c., p. 126-139).

(3) « Une douzaine de cuirassiers belges ayant déserté à ce qu'il semble de la garnison de Maestricht sont arrivés ici la nuit dernière avec armes et bagages. On assure qu'ils doivent être suivis aujourd'hui d'une trentaine de leurs camarades. Ces défections sont de nature à inspirer des craintes parce qu'elles serviront probablement à former un noyau qui servirait au besoin à appuyer les mouvements populaires ». Leignes à Van Maanen, Liège 11 septembre 1830 (A. R. A., *Justice*, 21 septembre 1830, R. 36).

Dès le matin le général commandant la Citadelle avait sommé la Régence sous leur responsabilité, de lui livrer ces déserteurs.

La Régence députa deux de ses membres pour aller communiquer cette dépêche à M. De Berlainmont. Celui-ci déclara d'abord verbalement à ces députés, que loin de consentir à livrer ces déserteurs, il les prenait sous sa protection.

Invité de donner sa réponse par écrit, le rédacteur plus adroit que M. le comte, donna à cette réponse, qui du reste contient toujours un refus, une forme un peu plus diplomatique. Cette réponse a été transmise le 13 par la Régence, au commandant de la Citadelle (1).

Le 13, dans la soirée les douze cuirassiers réunis à quinze autres déserteurs de l'infanterie, se promenèrent dans les rues. Les premiers étaient à cheval.

Le Comte De Berlainmont irrité de ce que la Régence se refusait à mettre à sa disposition une somme de cinq mille florins pour être employée aux moyens de défense, et que même elle refusait de faire fournir des rations pour les déserteurs, donna sa démission et alla informer M. le gouverneur Sandberg, chez lui, de sa détermination ; mais au moment où il le croyait parti, le Comte avait déjà retiré sa démission d'après les instances du Comte d'Oultremont et quelques accommodemens consentis par la Régence.

Pendant la même soirée les meneurs pour toujours alimenter l'agitation, persuadèrent à la populace qu'un bateau chargé d'armes, qui se trouvait au port, était destiné pour la garnison de Maastricht. On s'y porta en foule, on dut les décharger et les faire transporter à la salle des drapiers, rue de Féronstrée (2).

On fit une proclamation, mais elle produisit si peu d'effet, que dans la soirée du 15, la populace s'ameuta de nouveau pour aller piller ces armes. La garde bourgeoise a fait feu sur les pillards ; un de cette bande a été tué, et quelques autres blessés, dont un grièvement (3).

(1) *Archives de la ville de Liège*, Registre aux délibérations du Conseil de Régence, 1830, p. 252.

(2) « J'ai l'honneur de mander à votre Excellence que la ville continue d'être assez tranquille. Cependant hier au soir (le 13), cette tranquillité a éprouvé une interruption très grave. Un fabricant d'armes a voulu faire expédier par eau vers Maestricht une quantité de soixante caisses d'armes à feu destinées pour l'Amérique à ce qu'il semble. Le peuple s'en est aperçu, un rassemblement considérable s'est formé sur le rivage de la Meuse. Il y a eu beaucoup de tumulte et on a fini par s'emparer du transport. Les armes saisies ont été mises en dépôt, à la disposition et sous la surveillance du Commandant de la Garde Urbaine. »

L'avocat général de service Dandrimont au Ministre de la Justice, Liège le 14 septembre 1830 (A. R. A., *Staats-Secretarie*, 16 septembre 1830, D 35 ; voir *Journal de Liège*, 15 septembre 1830).

(3) « C'est avec douleur que je me vois obligé de faire part à Votre Excellence qu'à la suite d'inquiétudes vagues qui avaient régné pendant plusieurs jours, mais qu'on espérait voir encore se dissiper, la tranquillité publique a été sérieusement troublée hier soir dans cette ville. Vers huit

Il est à remarquer que les principaux agitateurs employés par le Comte D'Oultremont appartiennent à la nation française ; les deux *Rogier*, *Daudelin*, le nommé *Millot*, peintre, le dentiste *Pourbaix* (1) sont français. Le Sr *Saint-Roch* (2) est connu par son inconduite et sa faillite.

Plusieurs prêtres ne sont pas exempts de reproche ; le curé de la paroisse Saint-Denis, *Stassen*, celui de Sainte-Véronique, *Van Ster*, et le curé de Saint-Pholien (3) sont de ce nombre.

Il est bon de dire ici quelques mots de l'esprit public de la ville de Liège, et particulièrement de celui qui anime la garde urbaine.

La très grande majorité des habitans qui exercent un commerce ou une industrie ou enfin qui jouissent de quelque fortune, est loin de tout esprit de rébellion ils ne respirent que le rétablissement de l'ordre légal, mais ils sont comprimés et même intimidés par la facilité qu'ont les chefs audacieux de la révolte de les faire piller ou incendier par la plus vile populace, qu'ils savent mettre en mouvement par toute espèce d'infâmes menées.

La Garde Urbaine se compose d'environ 2.500 hommes. On peut être entièrement assuré que de ce nombre plus de 2.000 se refuseraient ouvertement à toute hostilité active contre la troupe. J'ai pris à cet égard, sur les lieux, les informations les plus positives ; je puis garantir ce que j'avance. Les plus mauvais sujets ont fait partie des détachemens qui se sont rendus à Bruxelles.

heures du soir des rassemblemens considérables s'étaient formés sur la place devant l'hôtel de ville et dans les rues voisines. De toutes parts on entendait demander des armes, au milieu de cris, menaces et vociférations d'une multitude égarée, qui semblait parvenue au dernier degré d'exaspération. Des cris redoublés : à bas la Régence se firent particulièrement entendre. Il fut question d'aller mettre le feu chez le bourgmestre de la ville et plusieurs des échevins, chez le directeur de la police, etc., etc. Bientôt après des voies de fait furent exercées contre différentes patrouilles bourgeoises armées, qui se croisaient en tous sens pour veiller au maintien de l'ordre. Plusieurs citoyens estimables furent atteints de coup de pierres que leur lançait la populace, ainsi poussées à bout et réduites à la dernière extrémité, deux patrouilles ont été obligées de faire usage de leurs armes. Un individu a été tué et environ une demi-douzaine d'autres ont été blessés, plus ou moins grièvement. Cet acte de fermeté a produit son effet et après une agitation assez longue, tout est rentré dans l'ordre avant minuit... »

L'avocat général de service Dandrimont au Ministre de la Justice. Liège le 16 septembre 1830 (A. R. A., *Staats-Secretarie*, 18 septembre 1830, W 32).

(1) *Pourbaix*, personnage mal connu, se distingua parmi les combattants de septembre à Bruxelles (voir LOUIS LECONTE, *o. c.*, p. 88).

(2) *Saint-Roch*, né vers 1775 ; après une courte carrière militaire il se fixa à Lodelinsart et s'occupa de verreries et de charbonnages. Maire de cette commune de 1806 au 1^{er} janvier 1830, il quitta cette localité à la suite de mauvaises entreprises. Il partit pour Bruxelles le 3 septembre 1830 ; rentré à Liège, il reprit bientôt la route de la capitale avec deux canons, et y arriva le 24 au soir. (LECONTE, *o. c.*, p. 67).

(3) Dantinne Jean-Servais.

Presque tout ce que les journaux de la faction rapportent sur l'esprit et l'agitation des communes rurales du Pays de Liège est entièrement faux. En général la tranquillité y règne. Les habitans organisent ils une patrouille de nuit pour leur propre sûreté, aussitôt les journalistes la transforment calomnieusement en troupe insurrectionnelle. Cette odieuse manœuvre est déjà notoirement connue, elle ne peut plus guère produire d'effet.

Bruxelles et Liège sont les deux seules villes des provinces méridionales du Royaume que l'on puisse réellement considérer, non comme étant en état de rébellion, mais comme étant opprimées par une partie de factieux dont tous les bons citoyens, et ils sont très nombreux espèrent d'être incessamment délivrés.

